



21/01

LE PRÉSIDENT

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM  
Sénateur représentant les Français établis  
hors de France  
Vice-Présidente de la Délégation aux droits  
des femmes et à l'égalité des chances entre  
les hommes et les femmes

Casier de la Poste

Paris, le 18 JAN. 2019

GL/WF/mf/RE-2019-220

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la participation de nos compatriotes Français de l'étranger au Grand Débat national et je vous en remercie.

Je partage le sentiment qu'il est nécessaire que toutes les conditions soient réunies afin que l'ensemble de nos compatriotes puissent avoir la possibilité de prendre part à ce débat initié par le Président de la République.

Toutefois, le Sénat, institution de la démocratie représentative, n'a pas vocation à être organisateur de la démocratie participative. Il appartient à l'Exécutif, initiateur du débat, d'assurer les conditions de son bon déroulement.

Naturellement, les sénateurs pourront individuellement prendre part au Grand Débat national.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Gérard LARCHER